

# TITRE III

## FRONTIERE ENTRE TAN-AN, TRANG-RANG ET TAY-NINH (Cochinchine) D'UNE PART

## ET SVAY-RIENG, PREY-VENG ET KOMPONG-CHAM (Cambodge) DE L'AUTRE (1869 1872)

La fixation du tracé de cette partie de frontière fut conçue en 1869. La première tranche des travaux de reconnaissance et d'abornement fut exécutée en 1870. et la deuxième entre les années 1870 et 1872.

Nous examinerons dans deux chapitres successifs :

- L'établissement de la frontière ;
- La valeur juridique du tracé adopté.

Il convient de remarquer que la méthode de discussion que nous adoptons (ici tel qui sera également celle des chapitres suivants) diffère de celle précédemment suivie : nous dissociions d'exposé de l'histoire de l'établissement de la frontière (chapitre I, de la discussion proprement juridique (chapitre II).

Nous nous sommes rangés 'a cette solution car il nous a semblé d'une part que l'histoire des pratiques coloniales suivies était particulièrement suggestive et aurait perdu de sa force convaincante si elle avait été centrée sur des discussions juridiques ; d'autre part que cette histoire était malgré tout suffisamment complexe pour paralyser à son tour la force de l'argumentation juridique si celle-ci avait dû accompagner directement celle-là.

# CHAPITRE I

## L'établissement de la frontière

### SECTION I

#### SITUATION AVANT LES TRAVAUX

Au début de la conduite française des trois provinces de l'Est de la Bassac Cochinchine, l'Amiral commandant les troupes et Gouverneur de la Cochinchine fit occuper les citadelles qui avaient été tenues par les Annamites. Ces points devinrent autant de postes avancés français. Dans la région qui nous intéresse ces postes comprenaient Bienhoa, avec ses (jeux annexes : « Thu-Yao-Mot (Thudaumot) et Baria »<sup>(1)</sup>, et plus au Nord-Ouest, Tay-Ninh : « Nous possédons les territoires les plus fertiles du Royaume d'Annam et nous les tenons à l'abri de toute incursion de l'ennemi au moyen des forts de Tay-Ninh, aux confins du Cambodge de Touyen-Mot (Thudaumot) sur le territoire de Bienhoa qui borde le fleuve... »<sup>(2)</sup>.

Mais les frontières entre la Cochinchine et le Cambodge étaient mal définies : « Nos frontières sont peu ou mal définies ; ce n'est qu'avec le temps et après que nous aurons pu nouer des relations suivies à cet égard qu' il nous sera donné de fixer attendant et d'une manière catégorique cette question si importante de limites »<sup>(3)</sup>.

Bien que les frontières tinsent imprécises, les documents officiels de l'époque nous renseignent sur les points où finissait le territoire cochinchinois et où commençait celui du Cambodge.

#### A - AU NOR-EST

La limite dans cette région, suivait la route construite en 1868, qui reliait Tay-Ninh à Baria, en faisant un crochet à Thudaumot : « Je fais faire une mute stratégique qui suivra notre frontière de Tay-Ninh à Baria, afin que nos troupes puissent se transporter d'un point à un autre »<sup>(4)</sup>. Plus loin, dans la même lettre du Gouverneur de la Cochinchine précisa : « Afin de permettre à nos troupes de se transporter promptement sur le cours du Cambodge et de

---

<sup>(1)</sup> Lettre du 8 janvier 1863 du Gouverneur de la Cochinchine, au Ministre de la Marine, Indochine A 20 (1).

<sup>(2)</sup> Lettre du Vice-Amiral Charner du 29 avril 1861 au Ministre de la Marine, Indochine A 30 (2).

<sup>(3)</sup> Lettre du Contre-Amiral de la Grandière le 27 mai 1883 au Ministre de la Marine, Indochine A 30 (60).

<sup>(4)</sup> Lettre du Gouverneur de la Cochinchine du 30 septembre 1868 au Ministre de la Marine, Indochine A 20 (6).

circuler facilement sur l'extrême frontière du Nord de nos possessions, je fais mettre en parfait état la route de Saïgon à Mytho et terminer celle de Baria à Tay-Ninh ».

## **B - AU NORD DE TAY-NINH**

Les rapports du commandant Alleyron<sup>(5)</sup> sur la rébellion fomentée en 1866 dans Tay-Ninh, par le Chef rebelle cambodgien Pou-Kombo nous apprennent que la quasi totalité, sinon la totalité des villages situés au Nord et au Nord-Est de Tay-Ninh étaient habités par des Cambodgiens qui relevaient des autorités cambodgiennes.

### **1 - Les villages cambodgiens**

Les villages cambodgiens mentionnés dans ces rapports étaient :

1) Om-Boc : « Il (M. de Larclause)<sup>(6)</sup> trouva, à peu de distance de Om-Boc, à Rabao<sup>(7)</sup>, le campement annoncé des rebelles ; il le détruisit dans la nuit du 3 au 4 ; il put, par la même occasion, capturer quatre Cambodgiens du village de Om-Boc qu'il ramena avec lui prisonniers à Tay-Ninh, dans la journée du 4 ».

2) Dao-Sut : « Le 11, après avoir brûlé Sdoll, on se dirigea sur Bac-Sut<sup>(8)</sup>, village habité par Lou-Phan-San, chef cambodgien, un des principaux promoteurs de la révolte.

3) Sroc-Thiet, Bao-Arack, Srok-Hom<sup>(9)</sup>. On sut le soir d Tay-Ninh par le tribu des Mengs qui nous est restée fidèle, que les rebelles avaient quitté Traviong<sup>(10)</sup> dans la matinée du 11, se dirigent sur Sroc-Thiet, Bao-Arack. Srok-Hom, villages du Lou-Kha-Hôm »<sup>(11)</sup>.

4) Viang-hâ (12) « On s'arrête au village cambodgien de Viang-hâ, d'où s'enfuit à notre approche un parti de rebelles ».

5) Trapu : « Nous arrivâmes à Tra-Traau vers 5 heures du soir. Ce village était encore occupé par quelques cambodgiens qui foirent à noire approche »<sup>(13)</sup>.

6) Tadac<sup>(14)</sup> : « Le lendemain dans la route de Tra-Traau, au village de Tadac, les traces nombreuses et profondes de passages de voitures que nous rencontrâmes nous indiquèrent que le convoi cambodgien était considérable et avait dit suivre la même direction que nous. Tadac était abandonné, mais l'avait été à notre approche seulement. C'est un riche village cambodgien situé

---

<sup>(5)</sup> Rapport des 22 juin et 5 juillet au Chef d'Etat-Major et à l'Amiral Gouverneur de Cochinchine.

<sup>(6)</sup> Inspecteur des affaires indigènes de Tay-Ninh.

<sup>(7)</sup> Rach-Bau sur la carte A. Rousseau (1896), à l'ouest de Tay-Ninh.

<sup>(8)</sup> Sur la carte précitée ce village s'écrit Bau-Suc.

<sup>(9)</sup> Sur la carte précitée ces noms s'écrivent : Soc-Thiet, Bau-A-Rach, Socom. Ils sont situés au nord-est de Tay-Ninh.

<sup>(10)</sup> Sur la carte précitée, Tra-Von.

<sup>(11)</sup> Ministre des transports de la terre faisant partie des apanagistes.

<sup>(13)</sup> Nom indiqué sur la carte, mais doit se trouver au nord de Tadac.

<sup>(14)</sup> Sur la carte d'Institut Géographique National au 1/400 000 ce nom s'écrit Ta-Dath, village au nord de Tay-Ninh.

sur une petite éminence, adossé à la forêt. Nous y trouvâmes des ressources de toute nature et lorsque chacun se fut amplement approvisionné, je donnai ordre de raser les arbres, de détruire les cultures et de brûler les cases et l'approvisionnement en riz caché dans le bois ».

7) Séroc-Thran<sup>(15)</sup> : « Nous trouvâmes à Tadaç par hasard, caché dans les brousses un vieillard infirme duquel nous tirâmes d'excellents renseignements : il nous dit que l'armée rebelle n'était passée ni à Tra-Traau, ni à Tadaç, mais qu'elle avait envoyé des émissaires pour soulever les populations, qu'elle avait séjourné au village de Séroc-Thran sur le territoire cambodgien... »

« Séroc-Thran est un magnifique et très riche village cambodgien, les cases respirent l'aisance et beaucoup d'entre elles sont transformées en magasins de riz. Comme à Tadaç je fis tout détruire et tout brûler ».

Evidemment, les rapports du commandant Alleyron ne peuvent citer tous les villages cambodgiens. Ils n'indiquent que ceux où se passèrent les événements. Mais si on se reporte à la carte A. Rousseau établie en 1896, c'est-à-dire trente ans après les rapports du Commandant Alleyron, un se rend compte que cette région n'était pas très peuplée et qu'il y avait seulement une dizaine de villages.

Même en 1910, c'est-à-dire, 44 ans plus tard, le Nord de Tay-Ninh ne comptait que peu d'habitants. C'est ce que nous apprend le témoignage de l'Inspecteur Bougourd contenu dans son rapport n° 63 établi en 1910 : « La province de Tay-Ninh est étendue, mais il faut considérer que toute la partie située au Nord du chef-lieu est presque déserte. Les dix villages forestiers compris dans cette zone ne comportent que 1164 inscrits »<sup>(16)</sup>.

Les comptes rendus du commandant Alleyron ont fait mention d'une dizaine de villages cambodgiens situés au Nord de Tay-Ninh. Presque un demi-siècle après, Bougourd donna le même chiffre. Ces renseignements justifient notre thèse selon laquelle la région située au nord de Tay-Ninh n'était peuplée que de Cambodgiens et faisait partie intégrante du territoire cambodgien. De plus elle n'était pas seulement habitée par les Cambodgiens mais il y existait aussi des autorités administratives cambodgiennes.

## 2 - Les autorités cambodgiennes

La province de Tay-Ninh qui portait le nom cambodgien de Rong-Damrey (écurie à éléphant) était une terre d'apanage<sup>(17)</sup>. Son administration était confiée à un Ministre des Transports dont le titre en cambodgien était Lok-Cralahom<sup>(18)</sup>.

---

<sup>(15)</sup> Sur la carte A. Rousseau, ce nom s'écrit Sroc-Tranh, village maintenant situé en territoire vietnamien, près de la frontière cambodgienne.

<sup>(16)</sup> Indochine D 1020.

<sup>(17)</sup> Chaque titulaire d'apanage se voyait confier la gestion d'un certain nombre de provinces dont il touchait les revenus. Il les administrait par intermédiaire de son Ministère qui avait presque la même structure que le Ministère royal.

<sup>(18)</sup> Dans le rapport du commandant Alleyron, ce titre s'écrit Lon-Khan-Hôm.

Lok-Cralahom avait sa résidence dans les parages des villages de Sroc-Thiet, Ban-Arack, Sroc-Hom. Il avait sous ses ordres des chefs de circonscription administrative qui portaient le titre de Lok-Pan-San<sup>(19)</sup>. L'un d'eux qui avait sa résidence au village de Bao-Sut (Rao-Suc, sur la carte A. Rousseau) fut le principal agent de la révolte de Pou-Kambo qui éclata à Tay-Ninh, dans le mois de juillet 1866 : « Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis plusieurs mois, les Cambodgiens de la tribu de Lou-Phan-San se unissaient à Traviong »<sup>(20)</sup>. Ce fut lui qui envoya à Saïgon des émissaires pour déterminer Pou-Kambe à prendre la fuite le 4 mai 1866, de cette ville où il était en résidence surveillée. C'étaient ses hommes et ceux de Lok-Cralahom qui formaient les premiers éléments de la troupe de Pou-Kambo : « Le 9, on sut d'une manière positive par la rentrée du village Cham<sup>(21)</sup> de Dong-Taè-Xà, que la bande cambodgienne était en grande partie composée des gens de Lou-Kha-Hôm et de Lou-Phan-San »<sup>(22)</sup>.

De même que le Lok-Pan-San de Bao-Sut, d'autres représentants de l'autorité cambodgienne relevaient de Lok-Cralahom : « Lorsque les bruits de révolte se sont répandus à Tay-Ninh, il est hors de doute qu'ils sont arrivés à la connaissance de M. de Larclause, qui a reçu à plusieurs reprises des avertissements sérieux. Jusqu'au dernier moment, M. de Larclause, qui était en rapports fréquents avec tous les chefs cambodgiens, dont plusieurs d'entre eux avaient de l'affection pour lui, qui vivait au milieu d'eux depuis longtemps les avait toujours trouvés dociles et soumis, a cru que ces récits étaient exagérés et mensongers »<sup>(23)</sup>.

Le Lok-Cralahom disposait de forces armées assez importantes pour assurer son autorité sur le territoire dont il avait la charge « Le 3 juin, M. de Larclause se décida à aller vérifier sur les lieux les renseignements qu'on lui avait rapportés, tâcher d'en imposer par sa présence, prendre certains chefs qui lui avaient été signalés comme à la tête du mouvement. Il demanda à l'officier qui commandait le fort de Tay-Ninh, le capitaine Pinault, une escorte de 15 hommes et d'un sergent; il envoya l'ordre au chef cambodgien Lou-Kha-Hôm de mettre à son service 150 de ses gens en armes... »

Ainsi donc nous voyons que le territoire de Tay-Ninh, était habité en 1866 presque exclusivement par des cambodgiens et qu'il relevait des autorités qui représentaient l'administration royale cambodgienne.

## C - A L'OUEST DU POSTE DE TAY-NINH

Toute la région située à l'Ouest du fort de Tay-Ninh faisait partie du territoire cambodgien. Le Vaïco Oriental ou Grand Vaïco<sup>(24)</sup> était en territoire khmer. Il suffit, pour s'en convaincre de se reporter au témoignage de l'Amiral de la Grandière, Gouverneur de la Cochinchine qui date de 1867, c'est-à-dire trois

---

<sup>(19)</sup> Le commandant Alleyron écrit : Lou-Phan-San.

<sup>(20)</sup> Rapport du 22 juin 1866 du commandant Alleyron.

<sup>(21)</sup> Cham, apparenté au malais, considéré pour ceux habitant au Cambodge comme des nationaux cambodgiens.

<sup>(22)</sup> Rapport précité.

<sup>(23)</sup> Idem.

<sup>(24)</sup> Le Vaïco Oriental Portal le nom du Grand Vaïco (de Lanessan l'Indochine française, Paris 1889).

ans avant les travaux d'abornement : « Je ne veux pas parler de la récente apparition sur les bords opposés du Grand Vaïco qui appartient au Cambodge, d'un assez grand nombre de familles cambodgiennes qui fuyaient devant Pou-Kambo »<sup>(25)</sup>.

C'était d'ailleurs sur les bords du Volta, Oriental que le Prea-Kéofa (ou second roi)<sup>(26)</sup> fut investi des pouvoirs de commandant de la Province de Baphnom : « J'ai appuyé Phra- Kéofa, lors de sa prise de commandement sur les bords du Grand Vaïco, par quelques-uns de nos miliciens qui sont restés à Go-Huai, d'où il s'est avancé dans la province de Baphnom »<sup>(27)</sup>.

Les renseignements ci-dessus exposés noirs apprennent que les régions situées à l'Ouest, au Nord, du fort de Tay-Ninh, et au Nord-Est de la première route construite en 1868 pour relier Tay-Ninh à Baria faisaient partie du territoire cambodgien. Ces renseignements sont confirmés par l'Inspecteur des affaires indigènes de Tay-Ninh, l'un des représentants de l'Administration cochinchinoise dans la Commission de délimitation réunie plus tard (cf. infra). Il écrira en 1872, deux ans après les travaux d'abornement : « Il ne faut pas oublier que le pays a été cambodgien jusqu'à Bienhoa »<sup>(28)</sup>.

---

<sup>(25)</sup> Lettre du Gouverneur de la Cochinchine du 78 juin 1887 au Ministre de la Marine, Indochine A 38 (12).

<sup>(26)</sup> Le futur roi Sisowath.

<sup>(27)</sup> Lettre du Gouverneur de la Cochinchine du 28 juin 1867, précitée.

<sup>(28)</sup> Lettre de l'Inspecteur Rheinard au Directeur de l'Intérieur du 23 mars 1872.

# CHAPITRE I

## L'établissement de la frontière

### SECTION II

#### LA PRÉPARATION

##### A - BUT DE L'ABORNEMENT

En décidant de fixation et l'abornement de la frontière dans cette région, le Gouverneur de la Cochinchine poursuivait un but d'ordre administratif, il voulait faciliter la perception des impôts et empêcher que les habitants ne se disent à la fois ressortissants de la Cochinchine et sujets du Roi du Cambodge : « La frontière de la Cochinchine et du Cambodge, à l'Ouest des inspections de Tay-Ninh et de Tan-An, est assez mal tracée. Je fais en ce moment une limite naturelle, qui puisse, tout en ménageant des intérêts du Cambodge et les nôtres, donner à cette frontière une fixité qu'elle n'a pas, et empêcher que certains villages ne se disent français quand le mandarin du roi leur demande l'impôt, et Cambodgiens lorsque nous le leur réclamons. Il est résulté de cet état de choses de petits désordres qu'il importe de faire cesser »<sup>(29)</sup>.

##### B - LES PROPOSITIONS DES INSPECTEURS DE TAN-AN, DE TRANG-BANG

Préalablement aux travaux d'abornement, le Gouverneur de la Cochinchine avait demandé aux trois inspecteurs d'étudier le tracé et de soumettre leurs propositions.

Les trois inspecteurs : de Bastard, Labussière et Benoist soumièrent celles-ci qui se résument comme suit :

##### 1 - Inspection de Tan-An

« M. l'Inspecteur de Tan-An estime que la limite actuelle est parfaite car elle est géographiquement déterminée par le Rach-Cai-Co à l'embouchure duquel est placé actuellement le nouveau poste de surveillance de Hung-Nguyen »<sup>(30)</sup>.

##### 2 - Inspection de Trang-Bang

M. l'inspecteur de Trang-Bang déclarait que le territoire cambodgien poussait une longue pointe vers le Sud entre le Moc-Hoa et Giai-Hoà. D'après sa

---

<sup>(29)</sup> Lettre du Gouverneur de la Cochinchine du 15 juillet 1869 au Ministre de la Marine, Indochine A 20 (9).

<sup>(30)</sup> Rapports des trois inspecteurs joint à la lettre du Directeur de l'Intérieur du 6 septembre 1869 adressée au Gouverneur de la Cochinchine.

proposition « géographiquement la frontière pourrait être déterminée par le Hoai-Mi (R. Boa) depuis le Viam de Cai-Co jusqu'à la dernière terre communale du village de Long-Khanh. Cette nouvelle limite enclaverait la zone de forêts qui couronne la ligne de petits plateaux séparant les eaux des deux Vaïco et qui est habitée exclusivement par des Cambodgiens ».

Quelle est cette portion de territoire cambodgien que l'Inspecteur Labussière proposait d'inclure dans la Cochinchine ? Elle constitue ce qu'on dénomme actuellement « Bec de canard » car elle ressemble au bec de cet animal s'avancant dans le territoire vietnamien. Elle comprend le territoire du Srok de Svay-Teap et celui du poste administratif de Kompoug-Rau.

La frontière aurait été déterminée par le cours du Rach-Bau et une ligne qui le prolongerait directement jusqu'à Kompong-Chamlang.

### **3 - Inspection de Tay-Ninh**

L'Inspecteur de Tay-Ninh donna les renseignements suivants sur la région qui l'intéressait : « Les Annamites conquérants et marins ont suivi le cours des rivières sur les bords desquelles ils se sont établis, refoulant les cambodgiens dans l'Intérieur des terres. Aussi, c'est dans cette partie de la Cochinchine française que les populations sont le plus mêlées. La commune annamite placée sur les bords d'une rivière revendique sa part de la forêt qu'habitent les tribus cambodgiennes enclavées et ces dernières protestent quelquefois ».

Il proposa donc :

a) A partir de la frontière de Gia-Hoa jusqu'au Cai-Cay, en absence d'arroyo, la grande route de Baplan (Bos-Pleang) au Spien-Tahanh (pont de bois sur le Cai-Cay) pourrait être choisie comme une démarcation.

b) On suivra le cours du Cai-Cay jusqu'à Ngaba (Kompong-Taaang). De l'avis de l'inspecteur, la Cochinchine perdrait « ainsi le territoire de la commune de Long-Phu au-dessus du Spien-Tahanh » (Kompong-Batras-Bac, dans le Khum de Peam-Métrey) mais elle gagnerait par contre « les enclaves de Xverat près de Blah-Cu, les arcs de Nang-Hin et quelques autres le long du Cai-Cay ».

c) Ensuite le tracé suivrait le thalweg du Cai-Bac jusqu'à Bengo (Kompong-Meanchey), là où existait le dernier hameau annamite.

La Cochinchine perdrait « ainsi la rive droite du Cai-Bac où la commune annamite prétend à la possession des forêts ».

d) Vers le Nord, il fallait pousser jusqu'à englober la région habitée par les Moïs : « Vers le Nord, où nous tenons à rester en contact avec les Moïs, où les deux bras de la rivière de Saïgon coulent obliquement vers le Sud, et ne peuvent par conséquent servir de démarcation géographique, il nous faut adopter une frontière de convention, par exemple de parallèle passant par Bongo et le Spien-Cham, pont naturel sur le R. Lamac (Xamât sur la carte),



affluent de gauche du Cai-Bac ». L'Inspecteur de Tay-Ninh prévoyait que 19 il y aurait des contestations car probablement c'était une région habitée exclusivement par des cambodgiens et il n'y avait aucun Annamite : « Il y aura, surtout là, contestations ».

Mais en compensation de ces difficultés qu'il faudrait vaincre dans la Cochinchine gagnerait de vastes territoires qui étaient cambodgiens : Nous enclaverions ainsi les terres de la province cambodgienne de Cho-Ba-Den (Chong-Badèn), nos anciens tributaires, et les tribus tamoun de Nga-Vu et du Chemin et surtout nous resterions en contact avec le Moïs ».

## **C - ANALYSE DE CES PROPOSITIONS**

Il convient d'examiner d'esprit dans lequel ces propositions furent faites. Le souci dominant semble être d'avantager la Cochinchine avant tout.

L'Inspecteur de Trang-Bang ne proposait-il pas d'enlever au Cambodge tout le territoire occupé actuellement par le Srok de Svay-Teap (province de Svay-Rieng) bien qu'il eut reconnu que ce territoire était habité exclusivement par des cambodgiens ?

L'Inspecteur de Tay-Ninh, lui, tenait à inclure dans la Cochinchine tout territoire qui portait le moindre hameau annamite et même tout territoire qui non habité par des Annamites, faisait l'objet de simples prétentions de ces derniers.

La deuxième préoccupation de l'Inspecteur de Tay-Ninh était d'étendre le plus au Nord possible, pour porter la frontière loin de Saïgon et renforcer ainsi sa sécurité.

Il ne visait rien moins qu'à englober les tribus Stiengs lesquelles avaient apporté en 1866 un appui et une aide considérable au chef rebelle Pou-Kambo.

La frontière proposée n'était plus comme l'avait suggéré le Gouverneur de la Cochinchine, une démarcation pour faciliter la perception des impôts. Elle visait un autre but, celui d'agrandir le territoire de la Cochinchine et d'assurer à celui-ci le maximum de sécurité.

Lorsque l'on sait la facilité avec laquelle les Annamites opéraient des empiétements et émettaient des prétentions sur le territoire cambodgien, on se rend compte de tout le mal qui va résulter pour ce peuple cambodgien, des dispositions des inspecteurs toujours prêts à endosser les réclamations vietnamiennes. Rapportons ici encore l'opinion d'un administrateur de l'époque coloniale : « Encouragés par ces petits postes inutiles de Thai-Binh, de Hung-Nguyen (c'étaient des postes tenus par des Annamites) les Annamites qui se sont implantés sur le territoire cambodgien font naître des difficultés entre leurs notables et les autorités cambodgiennes ; puis s'ils n'ont pas gain de cause quand même criant sur mettre et demandent à faire rattacher leur

territoire à la Cochinchine. Ils savent que le désir exprimé par eux de se mettre à l'abri de soi-disant vexations, à l'ombre de notre drapeau nous flatte et ils en abusent pour tenter d'échapper à une justice qu'ils avaient cependant acceptée en s'installant sur le territoire cambodgien ».

Les propositions des inspecteurs de Tan-An, Trang-Bang et Tay-Ninh appuyées par le Directeur de l'Intérieur du Gouvernement de la Cochinchine furent soumises au Gouverneur qui les adopta. On demanda alors au Roi du Cambodge de désigner des délégués pour faire partie d'une commission mixte de délimitation.